Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260128-002_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°002/2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 16 janvier 2026.

Sont présents : Isabelle BREHELIN, Jean-Loïc JOUBIOUX, Jean-Luc GRANDIN, Fabienne DANET (arrivée à 18h35), Roseline GABILLET, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

Excusé : Adrien BINOIST (donne pouvoir à Isabelle BREHELIN).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUSSEAU.

Effectif	9
Présents	8
Quorum	**5**
Pouvoir	1
Votants	9

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

OBJET : CHOIX DES TRAVAUX POUR L'EGLISE NOTRE DAME

Vu la délibération n°0025/2024 du 24 avril 2024 « Validation du programme de travaux définitif de sécurisation de l'église »,

Vu la délibération n°0051/2024 du 11 septembre 2024 « Validation phase APD du projet de restauration et de sécurisation de l'église »,

Vu la délibération n°0008/2025 du 12 février 2025 « Demande de subventions pour le projet de restauration de l'église »,

Vu la délibération n°0041/2025 du 21 mai 2025 « Demande de subventions pour le projet de restauration de l'église »,

Vu la délibération n° n°0041/2025 du 18 juin 2025 « Projet de sécurisation et de restauration de l'Eglise – nouvel estimatif et demande de subventions (modification) »

Vu l'appel d'offres travaux publié le 3 septembre 2025,

Vu le second appel d'offres travaux publié pour le lot 1 maçonnerie déclaré infructueux,

Vu la présentation du rapport d'analyse des offres présentée le 8 décembre 2025 par le maître d'œuvre,

Vu les négociations avec les entreprises,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260128-002_2026-DE

Considérant qu'il convient de prendre une décision concernant la réalisation des travaux pour l'église avant le 31 janvier 2026,

Il est rappelé la composition du marché :

Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	Tranche optionnelle 3	Tranche optionnelle 4
Restauration du clocher	Restauration de la Nef	Restauration des transepts et de la croisée	Restauration du chœur et de la sacristie	Sécurisation de l'église hors clocher

Plusieurs lots ont été sollicités pour le marché de travaux :

- Lot 1 : maçonnerie – pierre de taille
- Lot 2 : charpente
- Lot 3 : couverture
- Lot 4 : électricité

Le projet de **sécurisation** de l'église correspond aux travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 4.

Le projet de **restauration complète** correspond aux travaux de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1, 2 et 3.

Il est rappelé que pour le moment, la commune n'a reçu que 2 accords de subvention du Département du Morbihan et de l'Etat pour un montant de 179 041€ soit 15% du montant des travaux. La commune devrait emprunter pour réaliser l'intégralité des travaux. Une proposition de financement a été réalisée par la Banque des Territoires avec des hypothèses d'emprunt à 30 ans, 40 ans et 50 ans :

Projet	Durées	Cout intérêts		Échéances trimestrielles	
		Echéances constantes	Amort. constant	Echéances constantes	Amort. Constant (dégressives)
Eglise 1 227 690 €	30 ans	630 k€	550 k€	15 485 €	19 336 €
	40 ans	873 k€	733 k€	13 131 €	16 722 €
	50 ans	1131 k€	915 k€	11 796 €	15 153 €

Considérant les capacités financières de la commune, le projet de restauration complète de l'Eglise ne parait pas opportun car il empêcherait d'autres travaux d'investissement (le taux d'endettement serait atteint et la commune aurait des difficultés à s'autofinancer puisque le montant des échéances est élevé). L'affermissement de chaque tranche optionnelle pourra intervenir durant toute la durée du marché soit 30 mois, cela signifie que si la situation financière s'améliore, la commune aurait 2 ans et demi pour décider s'il elle veut finalement faire les travaux complets.

Dans le cadre de travaux de sécurisation de l'Eglise, la commune serait en capacité de réaliser les travaux sans emprunt. Néanmoins, les désordres actuels seraient seulement stoppés sans être définitivement éliminés.

L'analyse des offres devant se faire sur la globalité du marché, pour le lot 1 c'est l'entreprise Grevet qui est globalement la moins élevée et qui devra être sélectionnée (pour la tranche ferme et

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260128-002_2026-DE

optionnelle 1 le montant de l'offre s'élève à 95 531.37€ HT soit 6 960.90€ HT en plus sur le lot 1 soit un montant final de sécurisation à 283 732.51€ HT soit 340 479.01€ TTC).

Monsieur le Maire explique que financièrement cela n'est pas tenable si l'ensemble des travaux sont réalisés, cela met en danger les finances de la commune et empêche la prochaine mandature de réaliser d'autres investissements.

Jean-Loïc JOUBIOUX précise les travaux de sécurisation. La maçonnerie consiste en la pose de l'échafaudage, l'installation de chantier, l'échafaudage verticale (montage et démontage), remplacement de l'escalier, réfection des poutres en chêne, protection anti-pigeons, trappe. Les autres travaux consistent en la réfection du clocher, reprise de l'arase, du zinc, percement dans la maçonnerie. Le charpentier renforce le beffroi, effectue le traitement des bois, le plancher en chêne, les ½ paliers, les garde-corps. Dans le cadre de la sécurisation, le charpentier pose les câbles métalliques à chaque pied de charpente. La couverture consiste juste en la réparation des ardoises et les descentes de gouttière. Les travaux de réparation de corniche ne sont pas prévus.

Jean-Yves TASTARD indique qu'il est difficile de se prononcer pour des travaux qui concerneront surtout la future mandature. Isabelle BREHELIN confirme qu'il est maladroit de s'engager financièrement sur les travaux de restauration si cela empêche les futurs mandats de réaliser des investissements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide les travaux de sécurisation composé de la tranche ferme « Clocher » et de la tranche optionnelle 1 « Sécurisation des Charpentes ».

Pour	9
Contre	/
Abstention	/
Non-votant	/

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN

MAIRIE de BIEUZY 56 (Morbihan)

Le secrétaire,
Jean-Pierre ROUSSEAU